



## NEUFCHÂTEAU ET ENVIRONS

### NEUFCHÂTEAU

# Le savoir-faire local doit être protégé

**Face à une concurrence de plus en plus marquée et contre les entreprises de contrefaçon, les professionnels de l'ameublement en général et du siège en particulier continuent de s'organiser pour faire reconnaître, sur le plan européen, le label Indication géographique.**

Il y a peu, la structure régionale d'animation économique dédiée à la branche ameublement, aménagement et décoration, MADEIN Grand Est avait alerté : dans un contexte de pénuries de matières premières, de souci de sauvegarde des emplois locaux et de respect de l'environnement, les professionnels de l'ameublement et du bois avaient en effet interpellé le président Macron à la veille de la présidence française de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dernier.

Si cette reconnaissance européenne est déjà ouverte aux produits alimentaires comme le jambon de Bayonne ou le riz de Camargue, le patrimoine manufacturier ne peut toujours pas en bénéficier alors qu'il présente de nombreux critères d'attribution tels un savoir-faire pointu ou une

élaboration du produit dans une aire géographique déterminée. Ce label représente des enjeux majeurs pour ces manufactures rurales, sur le plan international.

#### Un non-sens

C'est dans ce contexte qu'Audrey Aubard et Fabrice Descombes, respectivement secrétaire générale et président de l'Association française des Indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA), viennent de se rendre dans plusieurs entreprises de ce secteur d'activité dans et autour de la cité. Le siège de Liffol est en effet la toute première indication géographique de France (décembre 2016). Mais elle n'est pas « protégée » comme le sont par exemple, certaines appellations d'origine dans le secteur agricole. « C'est un non-sens alors que l'on se situe sur des filières exportatrices, à hauteur de 80 % environ », regrette Fabrice Descombes.

« Or, cette protection est nécessaire pour ceux qui exportent », insiste l'intéressé. Car dans les faits, des produits estampillés « porcelaine de Limoges » qui seraient fabriqués en Roumanie pourraient être écoulés un peu partout dans le monde sauf en...



**La protection du label Indication géographique est non seulement une nécessité mais également un droit pour les filières qui exportent.** Photo VM/Olivier JORBA

France ! Idem donc pour le siège de Liffol dont les responsables de l'AGIFIA ont pu mesurer in situ, toute la complexité. « Un siège, ce ne sont pas que quatre pieds et une assise », assurent-ils.

#### Question de survie ?

Il semble que la Commission européenne ait déjà commencé à plancher sur le sujet et notamment une proposition à partager avec d'autres filières européennes et régionales. S'assurer le soutien de parlementaires européens constitue la prochaine étape. L'aide apportée par l'eurodé-

putée alsacienne Anne Sander (Haguenau) apparaît appréciable à cet égard.

Des échanges entre professionnels européens d'un secteur donné sont également planifiés, tel le verre d'Alicante (Espagne) ou du Donegal (Eire).

Une question de survie ? « C'est une nécessité dans un contexte où tout le monde parle d'Europe et surtout un droit qu'ont toutes les filières qui sont confrontées à une forte concurrence étrangère et à la contrefaçon » conclut Fabrice Descombes.

Olivier JORBA

